



**EXTRAIT DU  
DELIBERATIONS DU COMITE DU  
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE  
COHERENCE TERRITORIALE  
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 27 novembre 2024

Délibération 2024-11-05

**Modification n°1 du PLU de Lovagny**

*Le vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »**

*Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Nora SEGAUD-LABIDI. MM. Jean-François GIMBERT, Antoine GRANGE, Henry CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, André SAINT-MARCEL et Christian LEPINARD.*

*Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Mme Cécile BOLY, MM. Marc ROLLIN, Michel PONTAIS et Monsieur Dominique DUBONNET.*

*Procuration : M. Bruno LYONNAZ donne procuration à M. Antoine de MENTHON.*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

*Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Sylvie LEROUX et M. Pierre AGERON*

*Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Henri CARELLI.*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

*Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Laurence GODENIR, MM. Marc PAGET et Jacques DALEX.*

*Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Mme Michele DOMENGE-CHENAL et M. Marc BRACHET*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

*Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Jean-Pierre CAUQUOZ*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

*Délégués titulaires présents : MM. François RAVOIRE et Jean-Pierre LACOMBE*

*Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Jean-Pierre FAVRE*

Monsieur Pierre AGERON est nommé secrétaire de séance.

## Délibération N° 2024-11-05 Modification n°1 du PLU de Lovagny

### Avis du comité syndical :

Les évolutions envisagées dans le cadre de la modification n°1 du PLU de Lovagny s'inscrivent globalement en compatibilité avec le SCoT. Elles visent notamment à créer des emplacements réservés le long de la RD 14 pour favoriser les mobilités douces, à créer une nouvelle OAP dans une dent creuse dans l'enveloppe urbaine, et à intégrer les dispositions du Schéma Directeur des Eaux Pluviales du SILA.

Il est ainsi proposé de rendre un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Lovagny, avec toutefois l'observation suivante : une partie de l'emplacement réservé n°37 évoqué, dans sa partie nord, évolue sur environ 200 mètres entre la RD 14 et la limite communale, dans des zones agricoles à enjeu fort. Conformément aux prescriptions du SCoT concernant ces dernières, l'aménagement de l'itinéraire pour mobilités douces sur cet emplacement réservé devra se faire en concertation avec les agriculteurs concernés, et limiter l'impact sur le fonctionnement des exploitations concernées, en autorisant par exemple les engins agricoles sur l'itinéraire pour mobilités douces.

Nombre de membres en exercice : 43  
Nombre de membres présents : 25  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Pour : 25  
Abstention : 00

Monsieur CARELLI, maire de Lovagny, ne prend pas part au vote

***Le Comité Syndical du SCoT du bassin annécien, après en avoir délibéré, rend un avis favorable au projet de modification n°1 du PLU de Lovagny.***

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 27 novembre 2024.

Le secrétaire de séance

Pierre AGERON



Le Président

Antoine de MENTHON

de la réception en Préfecture le.....  
et de la publication du .....